

QU'Investissement Québec soit autorisée à fixer toute autre condition ou modalité usuelle pour ce type de transaction;

QU'Investissement Québec soit autorisée à conclure tout contrat ou toute entente, à souscrire tout engagement et à poser tout geste nécessaire, utile ou souhaitable pour donner effet à ce qui précède;

QU'Investissement Québec soit autorisée à porter au débit du Fonds du développement économique les sommes nécessaires à l'exécution de ce mandat d'acquisition, à l'exception de sa rémunération;

QUE le ministre des Finances soit autorisé à avancer au Fonds du développement économique une somme de 200 000 000 M\$ US, sur les sommes portées au crédit du fonds général, nécessaire pour accorder la contribution financière sous forme de prêt à la Société en commandite Trapèze Holding, aux conditions suivantes:

1. les avances ne porteront pas intérêt;
2. les avances viendront à échéance le 31 mai 2026, mais pourront être remboursées en tout ou en partie par anticipation et sans pénalité;
3. les avances seront attestées au moyen d'un écrit en la forme agréée par le ministre des Finances;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par le ministre sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique;

QUE la publication du décret à la *Gazette officielle du Québec* soit différée jusqu'à une date non ultérieure au 31 juillet 2020 afin d'assurer la confidentialité de l'offre qui sera présentée par Société en commandite Trapèze Holding pour l'acquisition des actifs de Gestion Cirque du Soleil S.E.C. et ses filiales.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72997

Gouvernement du Québec

Décret 718-2020, 8 juillet 2020

CONCERNANT la nomination de madame Josée De Bellefeuille comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif et greffière adjointe, chargée du Secrétariat à la législation et du Secrétariat du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Josée De Bellefeuille, secrétaire générale associée à la législation au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif et greffière adjointe, chargée du Secrétariat à la législation et du Secrétariat du Conseil exécutif, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 10 août 2020;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Josée De Bellefeuille comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

72900

Gouvernement du Québec

Décret 719-2020, 8 juillet 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Ariel Genest-Boileau comme secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Ariel Genest-Boileau, conseiller en législation, Secrétariat à la législation au ministère du Conseil exécutif, avocat, soit nommé secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au traitement annuel de 169 910 \$ à compter du 17 août 2020;